

CONDITIONS GENERALES

GENERALITES

Les prix sont indiqués en euros. Les prix sont des prix par semaine et les réservations vont du samedi au samedi (sauf accord particulier). Les séjours sont de minimum une semaine. Les prix comprennent le séjour pour 8 personnes au maximum. Le linge de bain, le linge de lit, le linge de cuisine, les serviettes pour les chaises longues, le pack de bienvenue et toutes les charges sont inclus dans le prix par semaine. En cas de location entre les mois d'octobre et d'avril, les frais d'électricité doivent être payés séparément au prix de 0,25 euro par kWh. Le nettoyage est obligatoire pour chaque réservation au prix de 120 euros. La garantie est de 500 euros par réservation.

PAIEMENT

40 % sont payables dans les cinq jours de la réservation sur le compte IBAN BE97 6451 0018 3049 – BIC JVBABE22 ; à défaut, la réservation est annulée. Le solde doit être payé au plus tard 8 semaines avant l'arrivée, ensemble avec la garantie (500 euros) et le nettoyage de fin de séjour (120 euros). En cas de réservation moins de 8 semaines avant la date d'arrivée, le montant total, la garantie (500 euros) et le nettoyage de fin de séjour (120 euros) doivent être payés dans les 5 jours de la réservation ; à défaut, la réservation est annulée. Avant de procéder à la réservation, nous vous prions de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous.

RESERVATION

Vous pouvez nous envoyer votre réservation par e-mail. Il n'y a pas de frais de réservation. Pour toute réservation, Casa Do Cerro vous adresse une confirmation de réservation. La réservation ne devient définitive qu'à partir du moment où elle est confirmée par écrit (par e-mail) par Casa Do Cerro. Une réservation confirmée est définitive et ne peut plus être révoquée. La loi relative aux achats à distance, en particulier le délai de réflexion de 14 jours ouvrables qui y figure, ne s'applique pas aux voyages conclus par internet. Cette loi prévoit une exception pour le secteur du tourisme en raison de la nature particulière des services prestés, et ce à la suite de la directive européenne sur la vente à distance qui prévoit à son tour une exception pour les services liés à l'hébergement.

RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

Pendant son séjour dans la location de vacances, le locataire est entièrement responsable du logement loué, de ses installations et de toutes les choses qui appartiennent au bien loué. Casa Do Cerro est en droit de tenir le locataire à tout moment responsable, si le dommage causé n'est pas ou n'est pas suffisamment couvert, c.-à-d. si les frais à payer ne sont pas (entièrement) réglés par le locataire. Tous les frais (de recouvrement) y relatifs sont entièrement à la charge du locataire désigné dans la confirmation de réservation. Les règlements d'intérieur disponibles dans la location de vacances et/ou remis au locataire font inextricablement partie du contrat de location et doivent dès lors être strictement respectés. En cas de paiement tardif, Casa Do Cerro est en droit d'annuler la réservation du logement de vacances. Les montants déjà payés ne seront pas remboursés. Attention : les conditions d'annulation restent pleinement d'application.

CONDITIONS GENERALES

ANNULATION PAR LE LOCATAIRE

Les annulations doivent être confirmées par un e-mail adressé à Casa Do Cerro. A partir de la réservation jusqu'à 8 semaines avant le début de la location, nous vous calculons 30% de frais d'annulation. A partir de la huitième semaine avant le début de la location, les frais d'annulation s'élèvent à 100%. Vous serez également redevable de 25 euros de frais administratifs.

RESPONSABILITE DE CASA DO CERRO

Casa Do Cerro n'est pas responsable des pertes, vols, dommages matériels ou corporels infligés à ou subis par les locataires. Toutes les informations disponibles sur le site internet prévalent. Par conséquent, toutes les informations le cas échéant publiées précédemment ne sont plus valables. Casa Do Cerro n'est pas responsable des dommages causés par des catastrophes et autres forces naturelles, des catastrophes nucléaires, des attaques, des grèves, des actes de violence ou des impacts d'avion ou de parties d'avion. Toutes les informations sur le site internet sont contraignantes. Par conséquent, toutes les informations le cas échéant publiées précédemment ne sont plus valables.

AUTRES

Le nombre de personnes autorisées est de 8. Ce nombre ne peut être dépassé sans l'accord préalable de Casa Do Cerro. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés. Le non-respect des conditions générales peut conduire au non-remboursement de la garantie.

ARRIVEE ET DEPART

La remise des clefs à l'arrivée et au départ se fait à l'adresse et au jour d'arrivée, indiqués dans la confirmation de réservation. Veuillez téléphoner au numéro 00351 (0)966/597 505 environ une heure avant votre arrivée. Vous serez ainsi accueilli lors de votre arrivée à Casa Do Cerro par Paulo qui vous fera une visite guidée de la villa et vous procurera toutes les informations nécessaires. L'arrivée est prévue le samedi à partir de 16h00. Si l'heure d'arrivée est après 16h00, veuillez svp en informer Paulo. Si le locataire ne se présente pas dans les 48 heures, la réservation sera considérée comme annulée, sans aucun droit au remboursement du loyer. L'heure de départ est le samedi avant 10h00. Tant à l'arrivée qu'au départ, le locataire vérifie la location avec le bailleur, le cas échéant à l'aide d'une liste d'inventaire. Nous faisons de notre mieux pour rendre votre séjour le plus agréable possible. Si le locataire souhaite émettre des remarques lors de la rencontre d'accueil, nous l'invitons à les communiquer à Paulo. A l'heure de départ convenue, Paulo sera présent pour reprendre les clés. Si le locataire quitte la location sans remettre les clés à Paulo, la garantie ne lui sera pas remboursée. Si le locataire décide unilatéralement de terminer la location plus tôt, quelle qu'en soit la raison, aucun loyer ne lui sera restitué, à l'exception de la garantie (cf. infra). La garantie, diminuée de montants éventuels, sera restituée par virement sur le numéro de compte (IBAN + BIC) communiqué par le locataire, dans les 8 jours suivant la date de fin de séjour. Les pertes constatées ainsi que les dommages à la maison ou aux choses inventoriées seront pris en compte.